

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PU-
BLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 86/390 du 24/03/86,
MACRPPS/DGFF/
DGRCE 4541
portant inscription au tableau
d'avancement au titre de l'année
1981, de Monsieur GAINKO (Alphonse),
Vétérinaire Inspecteur des cadres
de la catégorie A, hiérarchie I,
des Services Techniques (Elevage)

LE PREMIER MINISTRE,

VISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 076/84 du 07/12/84 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 portant modification de certaines dis-
positions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 15/62 du 3/02/62 portant statut général
des Fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21/06/58 fixant le règlement
sur la solde des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62/130/FP du 9 mai 1962, fixant le ré-
gime des rémunérations des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du
3/02/62, portant statut général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962, relatif
à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;
Vu le Décret n° 65/170/FP/SE du 25 Juin 1965, régle-
mentant l'avancement des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 71/170 du 31/12/74, abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962,
fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 80/530 du 27/12/80 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;
Vu le Décret n° 84/856 du 8 août 1984, portant nomi-
nation du Premier Ministre ;
Vu le Décret n° 85/1423 du 7/12/1985, portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 85/1434 du 17/12/1985, portant organi-
sation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 85/560 du 5 Mars 1985, déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avan-
cements et révisions des situations administratives des agents
de l'Etat ;
Vu le procès-verbal de la commission administrative
pénitentielle d'avancement en date du 17 avril 1985 ;
Vu le Décret n° 60/90/FP du 03/03/60 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services
Techniques ;

D É C R E T E :

17

DGB.
4/11/86

DCF.
7/11/86

[Handwritten signature]

Article 1er. - Monsieur G. NIKO (Alphonse), Vétérinaire Inspecteur de 4^e échelon, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Techniques (Elevage), en service à Brazzaville, est inscrit au tableau d'avancement, pour le 5^{ème} échelon de son grade, à deux (2) ans, au titre de l'année 1981.

Article 2. - Le présent décret sera ~~enregistré~~, publié au ~~JORPC~~ et ~~communiqué partout où besoin sera.~~

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 24 MARS 1986

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

[Handwritten signature]
Bernard COMBO M. P. S. I. O. N. A.

[Handwritten signature]
- Ange Edouard P O U N G U I. -

AMPLI-CATIONS :

- JORPC..... 2
- SGG/BC..... 2
- DGFP/DGICE..... 4
- DGB..... 2
- DCF..... 2
- DAF/DOS..... 4
- SGAE..... 2
- D.E..... 2
- ALE..... 2
- BST/DGPCE..... 2
- Intéressé..... 1

[Handwritten signature]